

Contrat opérationnel de Mobilité

BRIANÇONNAIS
GUILLESTROIS-QUEYRAS
PAYS DES ÉCRINS



Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin A concrétise une ambition partagée :
construire une mobilité du quotidien plus simple, plus durable et plus solidaire.
Fruit d'une coopération étroite entre la Région et les acteurs de la mobilité du territoire, il trace une feuille de route commune pour des déplacements plus efficaces, connectés et respectueux de l'environnement.

Les signataires :



Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, modernise la politique des mobilités en France. Elle encourage une mobilité plus durable, partagée et connectée, et confie à la Région le rôle de chef de file pour coordonner l'action commune de tous les acteurs locaux : collectivités, intercommunalités et opérateurs.

Répondre aux défis de la transition écologique

Adopté en 2019, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe des objectifs ambitieux :

- réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 50 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

Pour y parvenir, la Région agit autour de 4 orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme **ACoRS** :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements

Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Une démarche collective et concertée

Le COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région, SNCF Gares et Connexions et les collectivités. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction du COM s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur 3 instances complémentaires :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui ont validé les orientations et les propositions stratégiques ;
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui ont réuni les techniciens des intercommunalités et partenaires pour affiner les propositions ;
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il repose sur 3 principes :

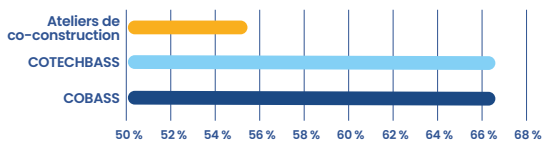
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature,
- d'un suivi régulier pour ajuster si nécessaire les actions du territoire.

Une forte implication des acteurs dans la démarche d'élaboration du COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un **tronc commun** présentant la stratégie régionale et le contexte réglementaire,
- un **socle territorialisé** décrivant la situation actuelle du bassin,
- des **objectifs** fixés collectivement,
- des **engagements concrets** pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



9 objectifs généraux



22 objectifs territorialisés



94 engagements, dont :

- 20 engagements de bassin, dont 9 pilotés ou co-pilotés par la Région
- 74 engagements individuels, dont 26 pilotés ou co-pilotés par la Région

Le bassin de mobilité A : un territoire de montagne structuré par le ferroviaire

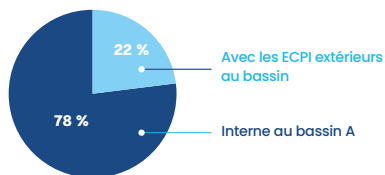
Le bassin de mobilité A, situé en zone de montagne au cœur du projet des Jeux olympiques et paralympiques de 2030, dispose d'une offre ferroviaire stratégique malgré un relief contraignant. La ligne TER Marseille–Briançon constitue un axe structurant pour le territoire. Elle est complétée par les liaisons Paris–Briançon et Paris–Oulx (Italie), qui renforcent les connexions avec la vallée de la Maurienne et l'Italie. Plusieurs projets sont en cours, dont l'Étoile de Veynes et la ligne Lyon–Turin.

Le bassin compte 3 pôles d'échanges multimodaux (PEM), avec des projets d'extension et de parkings relais à proximité des sites touristiques. Les réseaux de bus régionaux ZOU!, Altigo (Briançonnais) et celui du Pays des Écrins assurent les principales liaisons intercommunales.

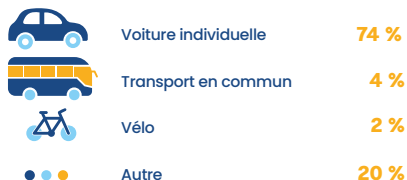
Les acteurs locaux encouragent le covoiturage à travers la création d'aires dédiées et des initiatives comme Rézopouce ou Mobicoop, ainsi que des forfaits mobilités durables pour les agents publics.

Enfin, le bassin est traversé par plusieurs itinéraires cyclables structurants : la V862 – La Durance à vélo, la Via Guisane et la Via Clarée. Des projets complémentaires sont en cours afin de relier ces itinéraires et renforcer les équipements cyclables existants.

Part des déplacements



Part modale dans les déplacements domicile-travail



Des objectifs partagés du niveau régional au niveau local

Le COM traduit les grandes orientations des acteurs de la mobilité en actions concrètes adaptées au bassin.

La Région et les acteurs locaux ont défini un cadre stratégique commun, décliné selon les besoins et spécificités du territoire.

Cette articulation garantit une mobilité cohérente, efficace et ancrée dans le quotidien.



Faciliter les connexions entre les modes de transport

Objectif général : améliorer les correspondances entre les différents moyens de transport (train, bus, vélo, covoiturage...).

À l'échelle du bassin :

- Développer des pôles d'échanges multimodaux dans les zones rurales.
- Créer des pistes cyclables connectées aux gares.
- Adapter les services et la billetterie dans les pôles selon les besoins du territoire.
- Améliorer l'information voyageurs en gare, toute l'année et sur les quais.



Rendre l'offre de transport plus claire et accessible

Objectif général : simplifier la compréhension et l'utilisation des services de mobilité.

À l'échelle du bassin :

- Améliorer l'information voyageurs dans les gares et sur l'ensemble du réseau.
- Harmoniser les outils et supports d'information (horaires, tarifs, correspondances).



Mieux coordonner les services de transport collectif

Objectif général : renforcer la complémentarité entre les réseaux régionaux, locaux et touristiques.

À l'échelle du bassin :

- Mieux coordonner les offres longue distance et locales.
- Adapter les horaires et dessertes selon les périodes touristiques ou de forte affluence.
- Mieux connaître les besoins et habitudes de déplacement des habitants.



Partager les bonnes pratiques entre territoires

Objectif général : favoriser la coopération et la diffusion des initiatives réussies.

À l'échelle du bassin :

- Organiser des **échanges d'expériences interbassins** pour mutualiser les solutions locales.





Réduire les émissions liées aux déplacements

Objectif général : accélérer la transition énergétique des mobilités.

À l'échelle du bassin :

- Tester des solutions locales de carburants ou d'énergies alternatives.
- Encourager les innovations permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Développer le covoiturage et l'autopartage à l'échelle du bassin

Objectif général : promouvoir les mobilités partagées et réduire le recours à la voiture individuelle.

À l'échelle du bassin :

- Mettre en place des services d'autopartage et de covoiturage pour les agents publics et les entreprises.
- Faire connaître les plateformes de covoiturage et d'autostop organisé déjà disponibles sur le territoire.



Encourager la pratique du vélo au quotidien

Objectif général : faire du vélo un mode de déplacement pratique et accessible à tous.

À l'échelle du bassin :

- Promouvoir les services et équipements vélo (abris, location, ateliers).
- Favoriser les changements de pratiques pour les trajets domicile-travail.
- Assurer la continuité des itinéraires cyclables.
- Étudier la possibilité d'emporter les vélos dans les transports collectifs.
- Soutenir les vélos à assistance électrique (VAE) pour les habitants.
- Créer et diversifier les stationnements sécurisés.



Renforcer les mobilités transfrontalières

Objectif général : améliorer la continuité des déplacements entre territoires voisins.

À l'échelle du bassin :

- Consolider la gouvernance transfrontalière des mobilités.
- Fiabiliser et renforcer les liaisons de transport entre régions frontalières.

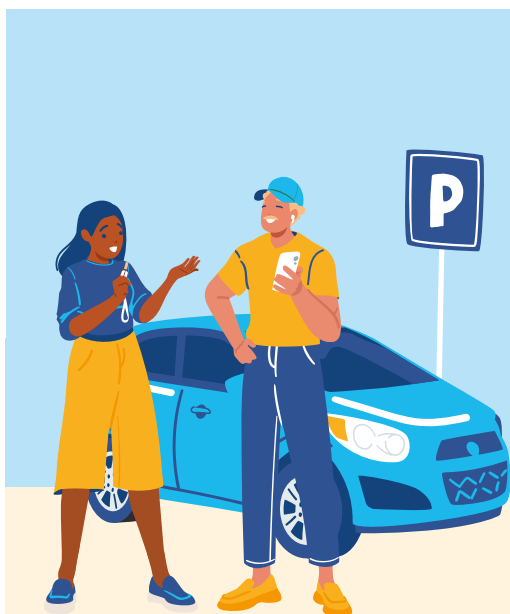


Mieux informer en cas de perturbations

Objectif général : améliorer la communication lors d'incidents ou d'aléas de transport.

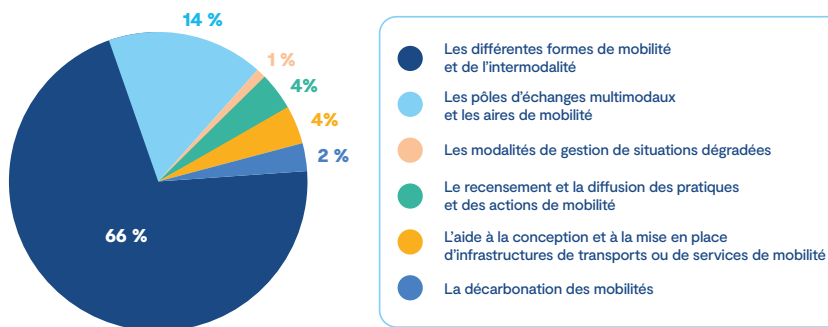
À l'échelle du bassin :

- Coordonner les messages entre les autorités organisatrices de mobilité (AOM).
- Mettre en place une communication harmonisée pour informer rapidement les usagers.

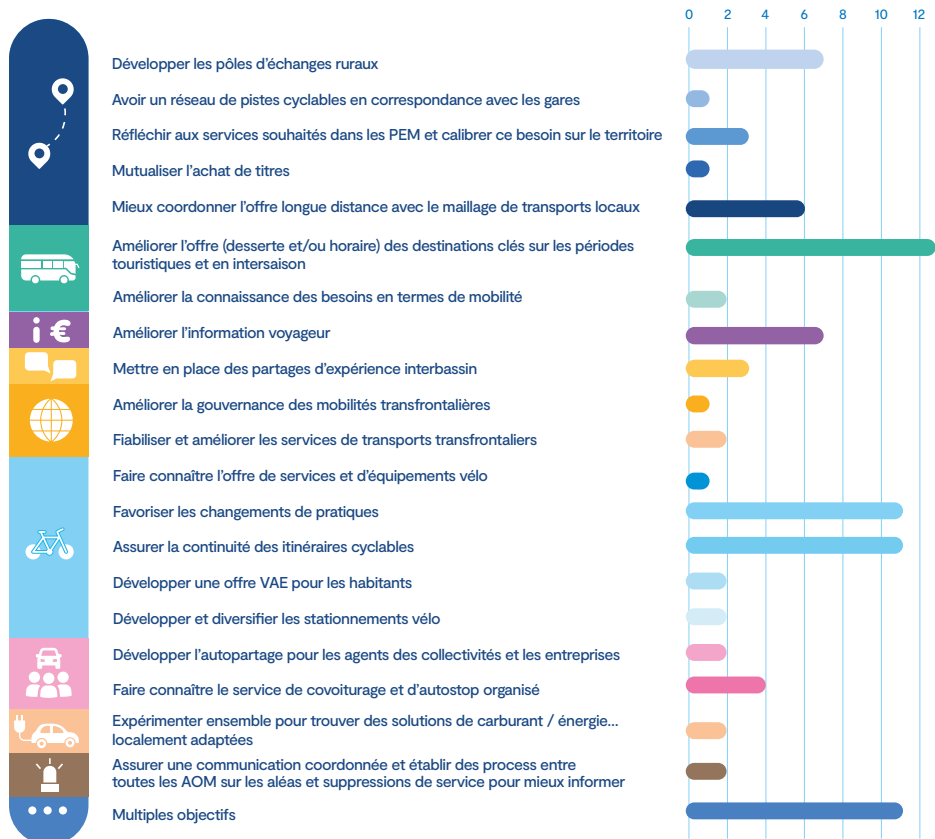


I Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



Nombre d'engagements par objectif territorialisé



Des engagements de bassin ambitieux

	Partage d'expérience pour la desserte des fonds de vallées	REGION
	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo	DPT05
	Réflexion sur la continuité cyclable entre la CCPE et la CCGQ	CCGQ, CCPE
	Créer une liaison cyclable entre le Briançonnais et le Pays des Écrins	CCPE, CCB, Communes
	Communiquer sur les possibilités de recharge VAE	DPT05
	Graphicage/mise en correspondance des horaires	REGION
	Partager l'état d'avancement des études ferroviaires : exploitation et infrastructure	REGION
	Mise en place d'un suivi prospectif des données mobilités Alpes du Sud	DPT05, DPT04
	Amélioration de l'offre dans le Val de Durance	REGION
	Améliorer les connexions avec la région Auvergne-Rhône-Alpes (Maurienne et Grenoble)	REGION
	Développer les pôles de mobilité	DPT05, DPT04
	Pôle d'Échanges Multimodal de Briançon	SNCF GARES & CONNEXIONS
	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	REGION
	Structurer la communication sur l'offre de services	REGION
	Process de suivi des actions du Contrat Opérationnel de Mobilité	REGION
	Mise en place d'une procédure d'information en cas de situation dégradée	REGION
	Animation territoriale et communication autour du service de mobilité partagée départemental	DPT05
	Étudier l'intérêt du développement d'un système d'autopartage sur le bassin	REGION
	Impulser une gouvernance relative à la mobilité transfrontalière	CCB
	Améliorer les connexions avec l'Italie	CCB

Ces engagements de bassin sont complétés de **74 engagements individuels** des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit aux côtés des territoires pour développer des mobilités plus simples, plus durables et plus solidaires. Ses engagements dans le bassin de mobilité A s'articulent autour de plusieurs priorités concrètes.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

- Financement des aménagements cyclables du quotidien et des véloroutes régionales.
- Installation de stationnements vélos sécurisés en gare (avec SNCF Gares & Connexions).
- Mise à jour d'une base de données vélo régionale (OpenStreetMap).
- Campagnes de communication pour informer et promouvoir les mobilités actives.



Améliorer les conditions de l'intermodalité et la lisibilité de l'offre de transport

- Optimisation des lignes routières régionales, notamment dans le Val de Durance.
- Étude sur la coordination cars–trains, afin de fluidifier les correspondances.
- Amélioration des dessertes ferroviaires et routières entre Marseille, Aix et les Alpes, en lien avec la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2030.
- Communication dédiée sur l'ouverture de certaines lignes scolaires accessibles à tous les publics.

La Région met également en place des outils favorisant la coordination entre acteurs :

- création d'un réseau de référents mobilité par secteur géographique ;
- mise en place de comités des partenaires pour assurer le suivi du COM.

Côté usagers, la Région poursuit le déploiement d'une billettique régionale interopérable, intégrant :

- un système d'information unifié,
- une tarification régionale commune,
- une mutualisation des points de distribution.

L'objectif : offrir un parcours voyageur plus fluide, grâce à une information harmonisée entre Région et territoires.

Enfin, la Région animera la Charte d'accessibilité du réseau ZOU!, pour garantir des transports accessibles à tous.



Développer le covoiturage et l'autopartage à l'échelle du bassin

- Soutien aux aires de covoiturage multimodales.
- Étude de faisabilité pour un dispositif d'autopartage à l'échelle du bassin.



Poursuivre la décarbonation des mobilités

La Région s'engage à réduire l'empreinte carbone des transports à travers plusieurs leviers :

- transition énergétique du réseau ZOU!, avec le renouvellement progressif du parc de véhicules ;
- soutien à une mobilité locale de proximité, notamment dans les communautés de communes ;
- recensement et promotion des services de « renoncement à la mobilité subie », c'est-à-dire des solutions permettant d'éviter les déplacements (télétravail, mutualisation, services en ligne, etc.).



Renforcer la solidarité et l'accessibilité

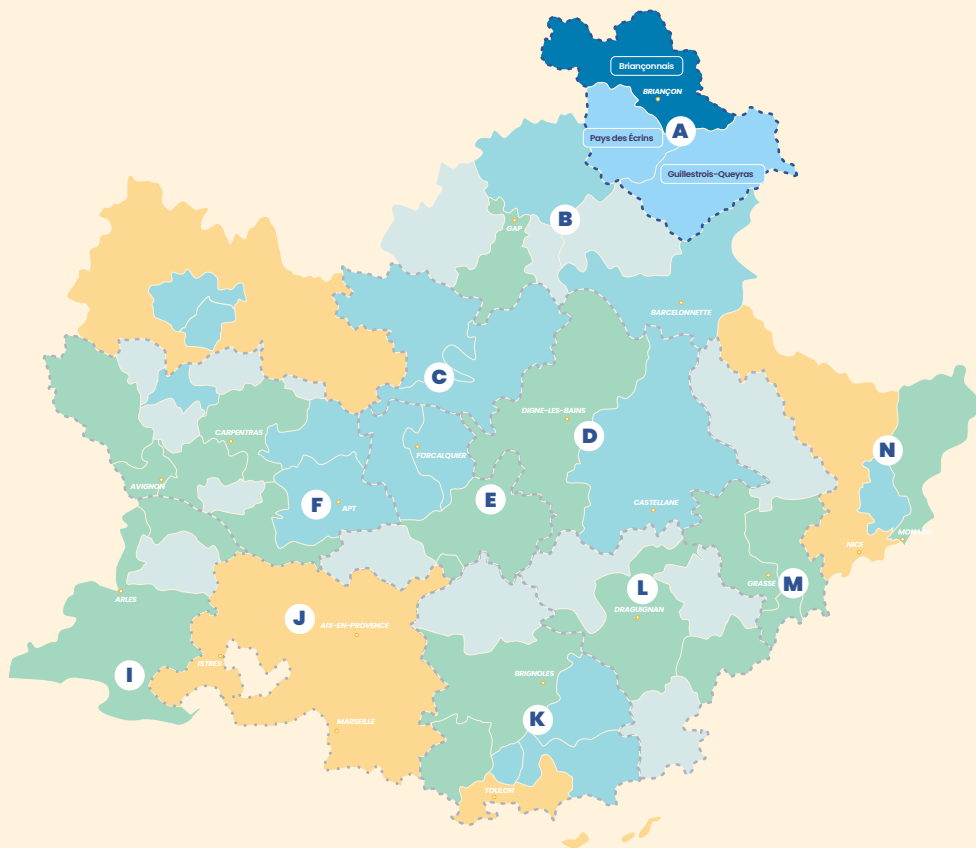
La Région agit pour que la mobilité reste un droit pour tous. En partenariat avec les départements, elle :

- mettra en œuvre les PAMS (Plans d'Actions pour la Mobilité Solidaire),
- applique une tarification solidaire sur son réseau,
- poursuit la mise en accessibilité des gares ferroviaires pour les personnes en situation de handicap (PSH) et les personnes à mobilité réduite (PMR).



Améliorer la coordination de l'information en cas de situations dégradées

La Région travaille avec les Préfectures et les autorités organisatrices de mobilité (AOM) pour mieux gérer les épisodes de pollution ou les perturbations majeures. Des dispositifs communs d'information et de coordination seront mis en place pour informer rapidement les usagers et faciliter la prise de décision collective.



Bassins de mobilité

Octobre 2025



Périmètre de bassin de mobilité



Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité



Communauté d'agglomération



Métropole

Prise de compétence des communes de communes



AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport



La Région est AOM par substitution



AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

— Limite de région

○ Chef-lieu département ou d'arrondissement

Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur

zou.maregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / lom@maregionsud.fr